

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public (CDAP) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux (art. 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (art. 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CDAP pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à la démission d'un assesseur au mois de décembre 2018.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mardi 2 avril 2019, à la Salle des Charbon, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni, Graziella Schaller ; MM. Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. M. Yvan Luccarini était excusé pour cette séance. Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a contacté l'un des présidents de la CDAP au mois de janvier 2019 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- un ingénieur en génie civil ou en environnement, si possible spécialisé en transports

L'annonce a été publiée le mardi 5 février 2019 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le mercredi 6 mars 2019, trois personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Comme c'est la pratique depuis le début de cette nouvelle législature, la commission a procédé à des auditions comme c'est le cas pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été abordées avec soin. Les entretiens ont duré une dizaine de minutes. Elles ont permis de cerner la personnalité des candidats.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné la qualité du profil de ces trois personnes pour cette élection. Néanmoins, un des trois candidats dispose des qualités personnelles et professionnelles indéniables pour siéger comme assesseur

à la CDAP. À l'issue de la séance, la commission, après délibérations, a rendu, à une très large majorité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- Monsieur Laurent Dutheil

Après la communication de leur préavis négatif, les deux autres candidats n'ont pas souhaité maintenir leur candidature pour cette élection.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à une très large majorité, sur la candidature de Laurent Dutheil au poste d'assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 22 avril 2019.

Le président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin